Lettre d'inf'eau

N°5 – 1er semestre 2023

Le service relation clientèle a revu le calendrier de facturation pour les abonnés. Il y aura toujours une facture par semestre. Les mensualisés recevront la facture en octobre, soit un mois plus tôt.

Nouveau calendrier de facturation

Pour les communes :	Réception de vos factures :
Arboras, St André-de-Sangonis, Jonquières, St Guiraud, St Saturnin-de-Lucian, Montpeyroux, Lagamas, Puéchabon et St Guilhem-le-Désert.	Mi-Février et Mi-Juillet
Gignac	Mi-Mars et Mi-Août
Le Pouget, Popian, Pouzols, St Bau-zille-de-la-Sylve, Aniane, St Jean-de-Fos, La Boissière.	Mi-Avril et Mi-Septembre
Les abonnés mensualisés	Mi-Octobre

Information sur le prix de l'eau de 2023

Malgré l'inflation actuelle, et consciente de la difficulté dans laquelle se trouve les ménages, **la communauté de communes propose les dispositions tarifaires 2023 suivantes** :

- **Pas d'augmentation de l'abonnement** sur la facture,
- Un **ajustement modéré** (inférieur à l'inflation) **de la part consommation** (m^3 HT) pour absorber une partie de l'inflation et inciter les consommateurs à économiser l'eau.

Ainsi, **le prix de l'eau 2023** pour un abonné ayant une consommation de 120m^3 est de : **4.29 €** (4.20/m^3 en 2022), soit une **augmentation d'environ 10€ à l'année** pour un foyer standard.

*2023 est la 2ème année de mise en application des **travaux programmés dans le cadre des Schémas Directeurs Communautaires. Voici quelques actions phares :***

Réhabilitation du château d'eau à St André-de-Sangonis

Le chantier a démarré en septembre 2022. Cet hiver, les travaux portent sur le renforcement de l'armature métallique de la voute, l'étanchéité intérieure, l'imperméabilisation du toit et la réfection de la façade. Enfin, suivra le remplacement de toutes les canalisations, la mise en place des compteurs, des vannes et des organes de sécurité. Le chantier devrait être finalisé fin mars/début avril.

© Occidrone D. Bonnet CCVH

VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Service des eaux

Une nouvelle station d'épuration à Aniane

Les travaux ont démarré en mars 2022 et pour une durée d'environ 14 mois. **L'ancienne station située en zone inondable** et d'une capacité de 3 900 Equivalent habitant ne suffit plus pour satisfaire aux nouvelles exigences règlementaires et environnementales.

La nouvelle station, d'une capacité de 5 200 EqH, est **située sur une parcelle en surplomb**. Elle permettra d'avoir un traitement biologique accru et un abattement fort de l'azote et du phosphore. **Un traitement UV permettra aussi de réaliser une désinfection bactériologique propice à la zone de baignade proche de l'Hérault.**

La mise en service de cette nouvelle station devrait être effective pour l'été 2023.

© C. Franklin CCVH

Interconnexion entre le réseau d'eau de St Saturnin-de-Lucian et de Montpeyroux

Les travaux ont démarré en janvier et vont durer environ 10 mois. L'objectif étant de sécuriser la ressource et les besoins des populations et éviter toute pénurie d'eau sur les 7 communes alimentées par 2 forages (Drac et Carons). Les travaux se traduisent par la pose de **3.2 km de canalisations et le renouvellement des réseaux** d'eau potable et d'eaux usées, soit **1 km** de réseaux renouvelés.

Pour plus d'informations sur les Schémas Directeurs Communautaires : retrouvez les fiches synthétiques en téléchargement sur l'agence en ligne.

Enquête publique sur les Zonages d'assainissement de 20 communes

Le zonage constitue un élément du Schéma Directeur et correspond à une étude globale du système d'assainissement de chaque commune. Cette obligation de zonage répond à un souci de préservation de l'environnement, de la qualité des ouvrages d'épuration et de collecte, du respect de l'existant et de cohérences avec les documents d'urbanisme. Le zonage permet aussi de différencier les zones d'assainissement collectif et non collectif.

Enquêtes publiques : pour être adoptés, les zonages d'assainissement sont **soumis à enquêtes publiques. Les habitants peuvent consulter ces documents cartographiques** et avoir accès à une information complète sur le projet. La population concernée peut émettre des observations et formuler des propositions sur ces projets.

Les communes concernées sur le territoire en 2023 : Aniane, Arboras, Aumelas, Bélarga, Campagnan, Gignac, Jonquières, Montpeyroux, Plaissan, Popian, Pouzols, Puéchabon, Puilacher, Saint André de Sangonis, Saint Bauzille de la Sylve, Saint Guilhem le Désert, Saint Guiraud, Saint Jean de Fos, Tressan et Vendémian.

Consultation des enquêtes publiques : sur le site democratie-active.fr (référence dossier) et au service des eaux à l'Ecosite en format papier. La période de consultation sera communiquée sur l'agence en ligne à la fin du 1er trimestre.

Résultats : le commissaire enquêteur établit un rapport. En fonction des retours, des modifications mineures des zones peuvent être apportées. Enfin, les documents seront ensuite présenter en conseil d'exploitation du service des eaux et délibérés en conseil communautaire.

Démarches et actualités en ligne

Communauté de communes Vallée de l'Hérault–Service des eaux, chemin de l'Ecosite, 34150 Gignac

Tél. 04 67 57 36 26 – **Agence en ligne : servicedeseaux.cc-vallee-herault.fr**